



Déclaration SNES-FSU à la CAPA hors classe des certifiés du 02 juin 2017

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte de transition.

Un nouveau ministre de l'Éducation nationale dont les premières propositions tiennent compte de certaines revendications des personnels notamment sur l'abandon d'une partie de la réforme du collège. Nous ne sommes pas dupes, si ces propositions permettent de desserrer l'étau pour les collègues cela ne doit pas faire illusion sur le fond : ce qui nous est proposé n'est rien d'autre qu'un pas supplémentaire vers davantage d'autonomie des établissements d'autant plus qu'aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour financer le rétablissement des bilangues, de l'enseignement des langues anciennes ou des sections euro.

Un nouveau cadre pour la gestion des carrières par la mise en place du PPCR.

C'est dans ce cadre que nous avons été destinataires avant la CAPA d'une proposition précise de la part du recteur sur la répartition des promotions HC.

Depuis de nombreuses années, le SNES est intervenu, s'appuyant notamment sur des analyses statistiques, pour faire augmenter le taux d'accès à la HC pour les collègues du 11^e échelon.

Nous avons pu alors obtenir des changements d'éléments du barème pour bonifier de façon plus importante les 11^e échelon. Nous pensons également avoir contribué à faire évoluer les pratiques sur l'attribution des meilleurs avis au 11^e échelon. Vous aviez également accepté à notre demande de promouvoir plus largement les collègues retraitables. Le taux de promotion au 11^e est ainsi passé progressivement de 47 % en 2008 à 80 % en 2013. Depuis, ce taux n'évolue plus et l'an dernier, 63 collègues au 11^e échelon n'ont pas été promus.

La proposition du recteur s'inscrit en partie dans un fonctionnement préconisé par le PPCR, lequel acte le principe selon lequel tous les professeurs ont « vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades ». L'application de cette proposition a pour effet de porter à 94,8 % le nombre de promus au 11^e. Le progrès est important et nous souscrivons à cette proposition.

Cependant, 16 collègues actuellement au 11^e sont encore écartés de la hors classe, soit à cause d'un avis défavorable, soit un double avis favorable. Nous demandons qu'ils puissent être promus, Pour nous, l'accès à la HC doit constituer un débouché normal de carrière, pour 100 % des 11^e échelon, avec l'accès au dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite.

Nous serons vigilants sur la mise en place de la hors classe 2018 ainsi que de la classe exceptionnelle. Sur ce dernier point, nous sommes étonnés que l'ancienne ministre a pris le temps de publier certains arrêtés comme celui sur l'augmentation des indemnités pour le IA-IPR ou sur le ratio hors-classe des COPsy et que nous n'ayons encore aucun calendrier ni aucune précision supplémentaire sur la mise en place de la classe exceptionnelle.

Le dernier point de notre intervention concerne le mauvais coup porté à nos collègues COPsy : Le ministère s'était engagé à appliquer, cette année, un ratio promu/promouvable de 10 % afin de compenser l'injustice subie depuis 1989 par les CO-Psy, seul corps à ne pas bénéficier d'accès à l'échelle de rémunération de la hors classe dans les mêmes conditions que les personnels d'enseignement et d'éducation du second degré. Il n'en sera rien puisque l'arrêté publié le 12 mai ne porte ce taux qu'à 7 %.

Cette remise en cause est inacceptable. Elle tourne le dos aux conclusions du dialogue social qui a eu cours sur ce dossier et privera de nombreux collègues du bénéfice de la hors-classe avant leur départ en retraite.

Les élus certifiés du SNES demandent le rétablissement immédiat du ratio de 10 % pour le corps des COPsy.